

**F-Marseille: Architectural and related services****OJ S 118/2013 20/06/2013****Contract notice****Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

---

**I.1. Name and addresses**

Official name: Cté urbaine MPM

Postal address: Les Docks, atrium 10.7, 10 place de la Joliette - BP 48014

Town: Marseille Cedex 02

Postal code: 13567

Country: France

Contact person: Direction des affaires juridiques - service des marchés

For the attention of: M. le président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant agissant par délégation

Telephone: +33 491999900

Fax: +33 491997196

**Internet address(es):**General address of the contracting authority: <http://www.marseille-provence.com>Address of the buyer profile: <http://marchespublics.marseille-provence.com>**Additional information can be obtained from:**

Official name: Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Postal address: 2 allée de la Voirie

Town: Marseille

Postal code: 13014

For the attention of: La direction de pôle espace public voirie circulation

Telephone: +33 495095653

Fax: +33 495095641

Internet address: <http://marchespublics.marseille-provence.com>**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

Official name: Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Postal address: 2 allée de la Voirie

Town: Marseille

Postal code: 13014

For the attention of: La direction de pôle espace public voirie circulation

Telephone: +33 495095653

Fax: +33 495095641

Internet address: <http://marchespublics.marseille-provence.com>**Tenders or requests to participate must be submitted:** Official name: Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

Postal address: 10 place de la Joliette - Les Docks, Atrium 10.7 - 1er étage - BP 48014

Town: Marseille Cedex 02

Postal code: 13567

Contact person: Direction des affaires juridiques - service des marchés

Telephone: +33 491999900

**I.2. Type of the contracting authority**

**I.3. Main activity**

**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities**

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

**Section II: Object of the contract**

---

**II.1. Description**

**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Marché de maîtrise d'oeuvre portant sur l'aménagement de la voie nouvelle et des espaces avoisinants à Marseille (13015) dans le cadre du projet ANRU Notre Dame Limite Solidarité.

**II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery**

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services

Main site or place of performance: Marseille, 13015 Marseille

NUTS code FR824 Bouches-du-Rhône

**II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system**

The notice involves a public contract

**II.1.4. Information about framework agreement**

**II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)**

Le présent marché a pour objet la maîtrise d'oeuvre portant sur l'aménagement de la voie nouvelle et des espaces avoisinants à Marseille - 13015 dans le cadre du projet ANRU notre dame limite solidarité.

Le marché porte sur les ouvrages de compétence communale et communautaire dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique confiée à MPM : terrassement et aménagement de voirie, système de collecte et d'évacuation des eaux pluviales liées à la voirie, des eaux usées, d'adduction en eau potable et toutes les sujétions comprises, le traitement paysager, l'éclairage.

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert passé en application des dispositions des articles 33, 57 à 59 et 74 III 4° du Code des Marchés Publics.

Le marché n'est pas un marché à bons de commande ni un marché passé pour l'achat d'énergie.

Le marché est un marché à tranches.

Le marché n'est pas une convention de prix associée à des marchés type.

Droits de préférence : application de l'article 53.iv 2° et 3 °Du Code des marchés publics : non.

**II.1.6. CPV code(s)**

71200000 Architectural and related services, 71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services, 71420000 Landscape architectural services, 71322000 Engineering design services for the construction of civil engineering works

#### **II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)**

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

#### **II.1.8. Lots**

This contract is divided into lots: no

#### **II.1.9. Information about variants**

Variants will be accepted: no

### **II.2. Scope of the procurement**

#### **II.2.1. Total quantity or scope**

Le marché comprend :

- une tranche ferme dans laquelle on trouve:

\* une mission témoin, au sens de la loi MOP, de conception et de réalisation des espaces publics du périmètre opérationnel, y compris OPC, à partir des objectifs d'aménagement donnés par le maître d'ouvrage,

\* une mission complémentaire à portée sociale : suivi des clauses d'insertion dans les marchés de travaux, participation active au processus de concertation et de communication, échanges avec l'ingénierie sociale,

\* Une mission complémentaire d'enquête réseau

- une tranche conditionnelle 1 comprenant une mission complémentaire d'étude d'impact sur l'environnement (établissement du dossier d'étude d'impact) et de dossier d'enquête publique

- une tranche conditionnelle 2 comprenant une mission complémentaire dossier d'enquête préalable à déclaration d'utilité publique, dossier d'enquête parcellaire et expropriation.

Le contenu de l'ensemble des éléments de mission est explicité au chapitre I du ccap.

Cout prévisionnel des Travaux

Le coût prévisionnel des travaux d'aménagement d'espace public est de 5 096 621 EUR HT

Estimated value excluding VAT: 382 000 EUR

#### **II.2.2. Information about options**

#### **II.2.3. Information about renewals**

This contract is subject to renewal: no

### **II.3. Duration of the contract or time limit for completion**

## **Section III: Legal, economic, financial and technical information**

---

### **III.1. Conditions related to the contract**

#### **III.1.1. Deposits and guarantees required**

Il n'est pas demandé de cautionnement, ni de retenue de garantie.

Si le candidat ne refuse pas l'avance, le versement de l'avance est conditionné par la constitution d'une garantie à première demande qui portera sur la totalité du remboursement de l'avance.

#### **III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them**

Modalités de financement : marché financé par les ressources propres du budget général de la communauté urbaine, des participations de la Commune pour la part des ouvrages qui lui reviendront en propriété (conformément à la convention de maîtrise d'ouvrage unique) et des subventions des partenaires (Anru).

Modalités de paiement : Paiement par virement administratif dans le délai global de 30 jours conformément à l'article 98 du Code des Marchés Publics modifié par le décret no2011-1000 du 25 août 2011.

Le défaut de paiement dans le délai prévu donne droit au versement d'intérêts moratoires au titulaire et au sous-traitant.

Le taux applicable est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Avance : le titulaire a droit à une avance de 5% du montant initial du marché dans les conditions prévues à l'article 87 du Code des Marchés Publics. La durée du marché prévue étant de 71 mois, cette avance est égale à :  $a = 5 \% * \text{montant du marché} * 12 / 71$ .

Le remboursement de cette avance sera effectué par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire lorsque le montant des prestations exécutées au titre du marché atteindra 65% du montant du marché. Il sera terminé lorsque ce pourcentage aura atteint 80%, ceci conformément à l'article 88 du Code des marchés publics.

Acomptes : conformément à l'article 91 du Code des Marchés publics les prestations qui ont donné lieu à un commencement d'exécution du marché ouvrent droit à des acomptes correspondant à la valeur des prestations auxquels ils se rapportent. Les paiements s'effectueront trimestriellement.

Forme des prix : forfait de rémunération, révisable selon les modalités décrites à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

### **III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded**

Les opérateurs économiques sont autorisés à se présenter en candidat unique ou dans le cadre d'un groupement conjoint ou solidaire.

La forme du groupement après l'attribution du marché n'est pas imposée.

### **III.1.4. Contract performance conditions**

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

## **III.2. Conditions for participation**

### **III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers**

List and brief description of conditions: En application de l'article 52 du Code des Marchés Publics (Cmp), les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions du premier alinéa de l'article 52, produisent des dossiers de candidature ne comportant pas les pièces mentionnées aux rubriques ci-dessous ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Les candidatures qui ne satisfont pas aux niveaux de capacité sont éliminées.

Situation juridique - renseignements à fournir : cf. Informations complémentaires.

### **III.2.2. Economic and financial ability**

List and brief description of conditions: Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles. Conformément aux dispositions de l'article 45 III du Code des marchés publics, si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement pour justifier de sa capacité financière, il pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

### **III.2.3. Technical and professional ability**

List and brief description of conditions:

Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

L'absence de références relatives à l'exécution des marchés de même nature ne peut justifier l'élimination d'un candidat et ne dispense pas le pouvoir adjudicateur d'examiner les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte, les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, le candidat produit les mêmes documents et informations concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Dans le cas d'un groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières du groupement est globale.

Minimum level(s) of standards possibly required:

niveaux minimaux de capacité exigés:

- qualification exigée : OPQIBI 1104 (Etude de voiries complexes) ou équivalent et 1812 (Ingénierie de voirie et réseaux divers complexes) ou équivalent
- qualification exigée : OPQIBI 0302 (Planification - coordination (Opc) d'exécution complexe) ou équivalent
- qualification exigée : OPQIBI 0603 (Evaluation environnementale en infrastructure et grands travaux) ou équivalent

la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate

### **III.2.4. Information about reserved contracts**

#### **III.3. Conditions specific to services contracts**

##### **III.3.1. Information about a particular profession**

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

##### **III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract**

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

## **Section IV: Procedure**

---

### **IV.1. Type of procedure**

#### **IV.1.1. Type of procedure**

Open

#### **IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited**

#### **IV.1.3.**

## **Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue**

### **IV.2. Award criteria**

#### **IV.2.1. Award criteria**

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Valeur technique (cf. Informations complémentaires) (en%). Weighting 60
2. Prix, apprécié au regard du forfait provisoire de la rémunération mentionné à l'article 2.2 de l'acte d'engagement et de l'annexe 1 " décomposition du prix forfaitaire " (en%). Weighting 40

#### **IV.2.2. Information about electronic auction**

An electronic auction will be used: no

### **IV.3. Administrative information**

#### **IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority**

2013-068

#### **IV.3.2. Previous publication concerning this procedure**

#### **IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document**

#### **IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate**

30.7.2013 - 16:30

#### **IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**

#### **IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**

French.

#### **IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender**

Duration in days: 240 (from the date stated for receipt of tender)

#### **IV.3.8. Conditions for opening of tenders**

Date: 11.9.2013 - 09:30

Place: Postal address: CUMPM Le Pharo, 58 bd Charles Livon 13007 Marseille

Persons authorised to be present at the opening of tenders: no

## **Section VI: Complementary information**

---

### **VI.1. Information about recurrence**

### **VI.2. Information about European Union funds**

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

### **VI.3. Additional information**

Dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique établie entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (Mpm) et la Ville de Marseille, MPM assurera la mise au point, la signature, le suivi et l'exécution du marché de maîtrise d'oeuvre portant sur la totalité des ouvrages définis ci-dessous :

- ses voiries, le parking, le coeur de quartier et le cheminement piétonnier, comprenant

terrassement, réfection de chaussées, revêtement, pose de bordures, signalisation horizontale et verticale de police et directionnelle ;  
-mobilier urbain ;  
-jalonnement ;  
-collecte des déchets (génie civil pour l'installation de conteneurs enterrés dédiés à la collecte sélective) ;  
-création et réhabilitation des infrastructures publiques (eaux usées, adduction en eau potable, eaux pluviales) ;  
-éclairage public ;  
-aménagement paysager ;

Le projet comprendra un volet qualitatif important sur le traitement des espaces publics paysagers. En effet les travaux sont financés en partie par subvention dans le cadre de la convention signée au titre l'agence Nationale de Rénovation urbaine (Anru). Cette convention stipule des exigences qualitatives fortes sur la réussite des aménagements afin de pouvoir répondre favorablement aux objectifs de la dite convention.

L'Avp en annexe du CCAP fait office de programme sur le périmètre mentionné.

L'opération se caractérise par une complexité particulière due principalement aux acquisitions foncières à venir. Le phasage des travaux d'aménagement sera à planifier en fonction des ces acquisitions foncières.

Un calendrier sera établi durant les phases d'étude et de réalisation, en accord avec l'opcu missionné par le gip mru .

La présence du titulaire sera requise à toutes les réunions nécessaires à l'avancement du projet.

Site habité : l'accès au périmètre de l'aménagement s'effectuera par des rues parfois très fréquentées et très étroites (piétons, cyclistes, automobiles) et à proximité d'établissements publics. Les perturbations engendrées par les travaux (circulation d'engins de chantier) devront être précisément évaluées en amont. Le titulaire garantira, en phase chantier, la sécurisation des cheminements et des circulations.

-----

Le marché est conclu à compter de sa notification et prendra fin à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement des travaux. Le terme " attribution " au sens communautaire indiqué dans l'avis d'appel public à concurrence du JOUE correspond au terme " notification " tel qu'indiqué ici.

Le délai d'exécution est estimé à 71 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.

Le délai maximal d'affermissement de la tranche conditionnelle1 Eie2/Enq est de 6 mois à compter de la validation du dossier de la mission AVP.

Le délai maximal d'affermissement de la tranche conditionnelle2 Enq/Expro est de 12 mois à compter de la validation du dossier de la mission AVP

La durée prévisionnelle de la phase réalisation est de 29 mois (dont 17 mois de travaux)

La date prévisionnelle de début des prestations est le 4.11.2013.

-----

Situation juridique - renseignements à fournir :

Les candidats devront fournir les documents mentionnés ci-après (sur papier libre ou en utilisant si le candidat le souhaite les documents facultatifs Dc1 et Dc2 téléchargeables sur <http://www.minefe.gouv.fr>) :

- une lettre de candidature avec identification du candidat datée et signée.

En cas de groupement, les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du

marché.

A l'appui de la candidature, les candidats devront également fournir en application des articles 43 et 44 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

- la copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée attestant ;

A) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

B) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin no 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

C) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

D) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

E) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord cadre ;

F) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

En cas de candidature en groupement, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des documents énumérés dans cette rubrique.

-----

Valeur technique

Coefficient de pondération : 60 %.

Ce critère sera apprécié au regard des sous critères pondérés suivants, présentés dans le mémoire technique du candidat :

A/ La compréhension des enjeux de l'opération au regard des objectifs du programme :

Pondération du sous-critère A : 32%

B/ Les moyens humains affectés à l'exécution de l'opération (composition et organisation de l'équipe) :

Pondération du sous-critère B : 22%

C/ Le planning prévisionnel de l'opération décomposant les phases d'études des procédures administratives et de la phase travaux.

Pondération du sous-critère C : 6%

-----  
La remise des offres sous forme papier s'effectuera soit par envoi postal (en recommandé avec A.R ou par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et de garantir la confidentialité des documents), soit par remise directe contre récépissé de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés).

La remise des offres sous forme dématérialisée sera effectuée à l'adresse :

<http://marchespublics.marseille-provence.com> . La personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être titulaire d'un certificat électronique afin de signer sa réponse et inscrit sur la plate-forme de gestion des marchés publics de la Communauté Urbaine accessible à l'adresse susvisée. Les modalités d'inscription des candidats sur la plateforme , d'obtention d'un certificat électronique, de signature et d'envoi de l'offre sont indiquées dans le règlement de consultation. Le dépôt des plis transmis par voie électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception. Les plis sont horodatés. dans l'hypothèse d'un envoi sur support physique électronique (Spe), les documents sont signés par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique. Les éléments relatifs à la candidature et les éléments relatifs à l'offre sont présentés sur des supports distincts.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur spe sur support papier doit faire parvenir cette copie avec la mention " copie de sauvegarde". le pli contenant les éléments de la candidature et de l'offre doit être un fichier unique au format ".Zip". Formats autorisés : Word ('.Doc') (version Word 97 ou Word 2002), Acrobat ('.Pdf') (version Acrobat 5 ou plus récentes), Excel ('.Xls') (version Excel 97 ou Excel 2002).

La signature du fichier ZIP ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Il convient de signer électroniquement chaque élément de la candidature et de l'offre. La seule signature manuscrite des éléments de la candidature et de l'offre n'est pas valable.

-----  
Introduction des recours:

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

- un recours en référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché par la personne publique. A partir de la signature du marché ce recours n'est plus ouvert. (Application des articles L.551-1 et suivants et R.551-1 et suivants du Code de justice administrative) ;
  - un recours en référé contractuel peut être introduit conformément aux dispositions de l'article L 551.13 du Code de justice administrative au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat ;
- En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.

Toutefois ce recours n'est pas ouvert au demandeur ayant fait usage du recours prévu à l'article L. 551-1 dès lors que le pouvoir adjudicateur a respecté la suspension prévue à l'article L. 551-4 et s'est conformé à la décision juridictionnelle rendue sur ce recours.

- un recours gracieux peut être formé dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée. Ce recours interrompt le cours du délai contentieux qui n'est susceptible que d'une seule prorogation ;
- un recours pour excès de pouvoir peut être introduit dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision ou de l'acte contesté. Pour le concurrent évincé le recours pour excès de pouvoir n'est plus ouvert à compter de la conclusion du contrat (application de l'article R 421-1 du Code de justice administrative) ;
- un référé suspension peut être introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat (application de l'article L 521-1 du Code de justice administrative) ;
- tout concurrent évincé de la conclusion du contrat est recevable à former devant le juge administratif un recours de pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires ; Ce recours doit être exercé, y compris si le contrat contesté est relatif à des travaux publics, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

A partir de la conclusion du contrat, tout concurrent évincé auquel ce recours est ouvert n'est plus recevable à demander l'annulation pour excès de pouvoir des actes préalables qui en sont détachables.( CE 16 juillet 2007 Société Tropic travaux signalisation).

Médiation :

- mission de conciliation :Le tribunal administratif Marseille peut exercer une mission de conciliation conformément à l'article L.211-4 du Code de Justice de Administrative. Tél : 0491134813 ;
- pour les différends liés exclusivement à l'exécution du marché: Comité consultatif interrégional de règlement amiable conformément à l'article 127 du Code des marchés publics : Préfecture de région,bd Paul Peytral,13282 Marseille Cedex 20, Tél : 0484354000. Adresse Internet : <http://www.paca.pref.gouv.fr> ;

- ;

Conditions d'obtention des documents contractuels:

Les candidats pourront obtenir le dossier de consultation jusqu'à la date limite de remise des offres indiquée en page de garde du présent Règlement et dans l'avis d'appel public à la concurrence correspondant.

Tous les documents seront remis gratuitement.

Mode d'obtention des documents :

- envoi sur demande écrite (courrier postal ou télécopie), ou retrait direct de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 du lundi au vendredi (Sauf les jours fériés) ;
- ou retrait sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics accessible sur Internet à l'adresse suivante : <http://marchespublics.marseille-provence.com> sous la référence indiqué en page de garde du présent règlement de consultation ;

La mise en ligne des documents et renseignements ne fait pas obstacle à la possibilité pour un candidat de demander que ceux-ci lui soient adressés par voie postale, sur support papier.

-----

Tout renseignement complémentaire sera communiqué par le pouvoir adjudicateur, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres pour autant que les demandes aient été reçues par Marseille Provence Métropole 10 jours avant cette date.

Les demandes de renseignements complémentaires devront être adressées à la Direction indiquée aux dispositions générales du présent règlement de consultation (" Adresse auprès

de laquelle les renseignements complémentaires peuvent être obtenus ") par courrier postal ou par télécopie.

Aucune demande reçue par courrier électronique ne sera acceptée.

Les demandes de renseignements complémentaires peuvent également être déposées dans les mêmes délais par la voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation accessible sur Internet à l'adresse suivante : <http://marchespublics.marseille-provence.com> à la rubrique correspondant à la consultation référencée.

Les réponses seront effectuées dans le délai indiqué ci-dessus par courrier postal ou télécopie et par voie électronique pour les candidats ayant retiré le dossier sur la plate forme de dématérialisation

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 17.6.2013.

#### **VI.4. Procedures for review**

##### **VI.4.1. Review body**

Official name: Tribunal administratif de Marseille

Postal address: 22-24 rue Breteuil

Town: Marseille Cedex 06

Postal code: 13281

Telephone: +33 491134813

Fax: +33 491811387

##### **Body responsible for mediation procedures**

Official name: Cf. informations complémentaires

##### **VI.4.2. Review procedure**

Precise information on deadline(s) for review procedures: Cf. informations complémentaires.

##### **VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained**

##### **VI.5. Date of dispatch of this notice**

17.6.2013